



ASSOCIATION DES  
COMMERÇANTS DU  
CANTON DE FRIBOURG

## Association des Commerçants du Canton de Fribourg

*Depuis 1919*

www.accf.ch

Information parue dans,  
la feuille d'avis de Bulle  
16 septembre 1919

ACCF, anciennement ACGV

Pour le développement de notre commerce.

Le commerce, dans notre contrée comme partout ailleurs, subit depuis longtemps une crise telle qu'un grand nombre de Maisons de notre place, d'une réputation pourtant méritée et incontestable, ont peine à supporter.

Non pas que nos commerçants déplorent la concurrence qui fut toujours pour eux un stimulant propre à maintenir chez eux l'esprit d'initiative et le goût du travail bien compris, qui sont un sûr garant pour le consommateur du maintien des prix dans une norme équitable. Le commerce souffre d'un mal qu'il n'a jamais voulu combattre : l'isolement.

La politique actuelle du commerçant, qui consiste pour ainsi dire à l'inaction, ne répond plus aux exigences du temps présent ou la conception du consommateur et du public en général au point de vue économique est totalement modifiée. Le gros commerce surtout, bénéficiant de puissants moyens financiers, accapare les faveurs du client.

Pour remédier à cet état de choses et sur l'initiative d'un groupe de commerçants de notre place, une société vient de se constituer sous le nom de : *Association des Commerçants Gruyériens* qui a son siège à Bulle.

Son but est de grouper tous les commerçants honnêtes en vue de travailler loyalement ensemble aux intérêts économiques de Bulle et du district de la Gruyère. Grâce à son commerce intelligent, le négociant bullois a donné à notre cité un prodigieux essor et en fait une ville charmante et prospère. N'a-t-il pas contribué plus que tout autre à son développement, tant intellectuel que matériel. Non seulement il se voua aux questions économiques, mais l'indigence a trouvé en lui un appui constant et discret.

Le groupement en vue d'une étroite collaboration entre négociants vendant des articles similaires est devenu une nécessité. Il en résultera des avantages tant pour le client que pour le commerçant lui-même. En outre, une des premières mesures à introduire sur de larges bases et en commun, est celle du timbre-rabais escompte. Le négociant doit de plus en plus favoriser la vente au comptant. Le Comité de cette association travaille sérieusement dans cette voie qui amènera à n'en pas douter à de bons résultats.

Aux Commerçants et à qui cela intéresse de prêter leur appui.

Association des Commerçants du Canton de Fribourg ACCF – [www.accf.ch](http://www.accf.ch)

Secrétariat Sylvie Droux – Chemin des Serres 19 – 1637 Charmey  
T. 026 927 15 10 – F. 086 026 927 15 10 – [info@accf.ch](mailto:info@accf.ch)



ASSOCIATION DES  
COMMERÇANTS DU  
CANTON DE FRIBOURG

## Association des Commerçants du Canton de Fribourg

*Depuis 1919*

[www.accf.ch](http://www.accf.ch)

Le Comité suivant s'est constitué : MM. Blanc Léon, président ; Glasson Edouard, vice-président ; Crotti Eugène, Dubas Paul, Barras Aloys, Schaerer Ernest et Mlle Claire Morand, membres. Le secrétaire-caissier a été désigné en la personne de M. Rouvenaz Léonard, comptable, à Bulle.

Association des Commerçants du Canton de Fribourg ACCF – [www.accf.ch](http://www.accf.ch)

Secrétariat Sylvie Droux – Chemin des Serres 19 – 1637 Charmey  
T. 026 927 15 10 – F. 086 026 927 15 10 – [info@accf.ch](mailto:info@accf.ch)